

D 545 BRESIL: LE TEMOIGNAGE DE CAJA

"Cajá", de son vrai nom Edval Nunes da Silva, est étudiant à Recife, chargé de la pastorale de la jeunesse pour le diocèse de Dom Helder Câmara, et membre de la Commission régionale justice et paix.

Arrêté par enlèvement le 12 mai 1978 (cf. DIAL D 463), il est remis en liberté le 31 octobre suivant. De nouveau arrêté le 20 novembre 1978 (cf. DIAL D 495), il est jugé le 21 mai 1979 et condamné à un an de prison par le tribunal militaire de Recife. Il est définitivement remis en liberté le 1er juin.

Ainsi s'achevait un épisode répressif qui fit grand bruit dans le pays. L'objectif de l'opération "Cajá" était double, du point de vue militaire:

- 1) s'en prendre à l'Eglise catholique, "le plus grand adversaire du régime" selon les termes mêmes des militaires, surtout à travers la personne de Dom Helder Câmara;
- 2) intimider les partisans d'une amnistie politique, actuellement en débat au Brésil.

Le témoignage ci-dessous est de Cajá lui-même, alors qu'il concluait sa première année en prison et qu'il attendait sa condamnation "pour la frime". Ce texte a été publié par l'hebdomadaire "O São Paulo" du 1-7/6/79.

Cet épisode montre que l'appareil répressif du régime reste intact.

Note DIAL

Mon histoire est un peu longue, car c'est la répression qui s'est chargée de la rendre telle.

L'enlèvement

Le 12 mai 1978, à 20h, je sortais d'une réunion de pastorale de la jeunesse à l'évêché de Recife. Alors que j'arrivais à l'arrêt du bus, une volkswagen blanche avec fausse plaque minéralogique s'arrêta soudain près de moi. Trois agents de la police fédérale en sortirent et, sans présenter de carte de policier ni de mandat d'arrêt, ils me tombèrent dessus en criant "Salaud de communiste!" Ils se mirent à me gifler et à essayer de me pousser dans leur voiture. Comme le résistais, ils passèrent aux coups de pied, coups de poing, gifles et autres coups, à la grande peur des trente ou quarante personnes qui se trouvaient à l'arrêt de bus. La séance de torture commença là, en pleine avenue Conde da Boa Vista.

En voiture ils me prirent mon portefeuille, mes lunettes et mes affaires qui tombaient par terre. Ils me passèrent les menottes. L'interrogatoire commença, accompagné de violences diverses. Ils m'interrogè-

rent sur les membres de la pastorale de la jeunesse, sur ceux du mouvement étudiant en me citant des pseudonymes et des tâches qu'ils pensaient être le moyen facile de compromettre certaines personnes. Toujours est-il que vers 21 h je me trouvais au siège de la police fédérale, où ils se mirent à me frapper de nouveau à l'estomac et au ventre. Ils m'emmenèrent dans une salle du deuxième étage et m'enlevèrent les menottes. L'interrogatoire officiel commença; il portait sur les arrestations du mois précédent: si je connaissais les gens arrêtés, pourquoi je m'étais lancé dans le combat pour l'amnistie, quelle était l'organisation de l'université et du quartier, ainsi que des questions qui compromettaient l'Eglise. Ils présentèrent l'Eglise comme le plus grand adversaire du régime actuel.

Les raisons de mon arrestation

Je déclarai que je ne savais pas pourquoi j'avais été arrêté. Ils m'affirmèrent qu'ils avaient en leur possession un document contenant des informations selon lesquelles j'étais un militant du Parti communiste révolutionnaire (PCR). Je répondis que mon travail était connu de tous, que c'était un travail pastoral en faveur de la jeunesse de Recife et que, avant même mon arrivée, il était orienté du côté du peuple. A Cajazeiras nous avions un groupe diocésain qui travaillait spécialement avec les gens de la périphérie urbaine; moi-même j'ai travaillé dans l'alphabétisation des adultes avec le MOBREAL pendant deux ans dans un quartier populaire.

Ils qualifiaient d'activités clandestines mon action politique, mon travail d'éducation populaire, ma militance étudiante et ma participation à la Commission justice et paix du diocèse. Je niai catégoriquement. Mon comportement était public et en faveur de la libération du peuple, pas à mon bénéfice mais à celui de toute une collectivité.

Plus tard, quand les gens se mobilisèrent pour réclamer ma libération, ils m'accusèrent d'en être l'initiateur. Comment était-ce possible puisque j'étais en prison et gardé au secret?

Des preuves fabriquées

A partir du dimanche et du lundi suivant commencèrent les manifestations populaires en ma faveur. La Commission justice et paix parvint à me localiser grâce aux informations des personnes qui avaient assisté à mon enlèvement, et elle exigea de la police fédérale la reconnaissance de mon arrestation et les éclaircissements nécessaires.

C'est alors que recommencèrent les menaces de transfert dans un autre local et les tortures psychologiques: ils me menaçaient de faire venir un policier spécialisé dans le stupre de jeunes pour dormir avec moi dans ma cellule de la police fédérale au cas où je refuserais de négocier avec eux. La négociation consistait à affirmer que certains papiers du Parti communiste révolutionnaire étaient de moi; ainsi que les documents faisant état de propositions pour la direction et l'organisation du Parti communiste révolutionnaire au plan national. Ils m'accusèrent d'être le numéro trois du parti.

Quand la campagne pour ma libération s'intensifia, ils se mirent à enquêter plus à fond sur ma vie. Ils furent penauds en constatant la légèreté des accusations qu'ils portaient contre moi car il était évident pour les personnes qui me connaissaient que tout cela était des accusations fabriquées. J'ai suivi le primaire, le secondaire et en 1975 je suis entré

à l'université en sciences sociales. Ma promotion vient de sortir en décembre dernier alors que j'étais en prison; ils refusent la responsabilité du préjudice qu'ils m'ont causé, ainsi que dans mon travail, dans ma santé, avec une année de prison sans jugement et sans cause instruite.

Encore la torture

Ils ne se contentèrent pas de la première séance de tortures. Ils m'en firent subir cinq consécutives selon les techniques de l'oie, du téléphone, des coups et des projections au sol. Pendant quinze jours mes papiers d'identité restèrent entre les mains de mes tortionnaires. C'est ensuite seulement qu'ils furent transmis aux enquêteurs officiels.

Mon maintien au secret ne fut interrompu que grâce à la mobilisation de l'opinion publique, du mouvement étudiant, de la Commission justice et paix, celle d'ici et celle du pays au plan national, ainsi que de ma famille. C'est le septième jour seulement que ma mère put me rendre visite, pendant quinze minutes.

Après que l'Ordre des avocats du Brésil eut insisté pour me rencontrer, un fait curieux se produisit. Le surintendant de la police, Antônio Hahn, avait déclaré qu'il ne permettrait pas la visite de l'Ordre des avocats à moins que ceux-ci ne posent aucune question. Il se trouve que cet homme cherche à se défaire de la réputation de tortionnaire qui a toujours été la sienne (1). Il me demanda en présence des avocats: "Je vous ai torturé?" Je répondis qu'il ne m'avait pas torturé mais que cinq policiers sous ses ordres m'avaient torturé. Les membres de la délégation de l'Ordre des avocats surent ainsi que j'avais été torturé.

Le grand adversaire du régime

Ils cherchèrent en permanence à impliquer non pas tant moi-même que l'Eglise, cible principale. Ils s'efforcèrent de mettre l'Eglise comme telle en position d'accusée. Ils enquêtèrent sur mes rapports avec les membres de la pastorale de la jeunesse de Lins, avec le congrès de Lins de 1976, avec Mgr Angélico, avec les prêtres italiens de Campinas. Mes rapports avec Mgr Angélico n'ont jamais été d'ordre personnel; je ne l'ai contacté que par téléphone. Je devais aller le voir mais par manque de temps je n'ai pu le faire. Je suis allé dans la région Est pour rencontrer l'équipe de pastorale de la jeunesse de là. Mais je ne suis pas allé chez Mgr Angélico. Cela ne les empêchait pas de m'accuser en disant que Mgr Angélico était en rapport avec moi et que j'étais en train d'organiser le Parti communiste révolutionnaire au plan régional et national.

Quand les trois agents de la police de São Paulo vinrent ici, sous la direction de Raul Ferreira, ils déclarèrent que j'avais participé à l'assemblée des évêques d'Itaici au début de l'année, juste avant la conférence de Puebla, alors que je n'y étais pas allé. Ils lancèrent d'autres accusations contre l'Eglise: à São Paulo, dans le Minas Gerais, à Rio de Janeiro et dans l'intérieur du pays. Raul Ferreira affirma que l'Eglise était devenue une institution aux pratiques illégales, opposée aux lois du pays. Je répondis que l'engagement de l'Eglise n'est pas au niveau des lois mais à celui du peuple.

(1) Cf. DIAL D 463 (NdT)

Un autre commissaire de São Paulo exigea de moi une définition de la ligne politique du directoire des étudiants de l'Université de São Paulo et de celui de l'Université catholique de São Paulo; de l'orientation politique de l'Union des étudiants de São Paulo qui était à l'époque en cours de réorganisation; et de la ligne du mouvement étudiant d'ici: quels liens y avaient-ils entre les différentes tendances de São Paulo et de Recife?

Ils exigèrent enfin de moi un rapport sur tous les voyages que j'avais faits au titre de la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB). Je me refusai à répondre en déclarant que je n'avais rien à dire sur les accusations qu'ils lançaient contre l'Eglise ni sur les tendances politiques du mouvement étudiant, et je me refusai à faire un rapport sur mes activités dans l'Eglise. Je ne ferais ce rapport que pour la conférence des évêques, comme d'ailleurs je l'ai toujours fait après chaque voyage en tant qu'assesseur de la commission épiscopale régionale.

La guerre psychologique

Devant l'inefficacité des tortures ils changèrent de technique de violence: ils utilisèrent la guerre psychologique. Tous les huit jours on me changeait de cellule; en soixante et onze jours, je fis ainsi le tour entre quatre cellules, dont un cachot dans lequel je passai un certain nombre de jours: l'eau y coule en permanence dans les latrines et l'odeur est insupportable. Après cette ronde, on me transféra à la prison Mourão Filho, un établissement pour les droits communs dont les conditions sont déplorables. Prévue pour soixante-dix à quatre-vingt prisonniers, elle en contenait à peu près cent soixante. On me mit dans une cellule en compagnie de dix-sept autres prisonniers. Mes avocats, en particulier Me Idival Piveta, dénoncèrent avec force dans la presse la gravité de la situation qui était la mienne. Dès le lendemain matin de la dénonciation, on m'emmena à la prison d'Itamaracá où je restai quatre jours, isolé dans une cellule individuelle, là où se trouvaient auparavant Carlos Alberto et Rolim de Souza Cavalcanti. De là je fus transféré au siège de la police fédérale pour y être soumis à de nouveaux interrogatoires. Après la phase d'instruction du tribunal militaire, je retournai à la prison Mourão Filho pour cinquante et un jours. De là, enfin, j'arrivai ici dans cette prison militaire du 7ème Bataillon de police militaire de Pernambuco, escadron de cavalerie Elias Cardoso.

Vingt jours de libération sans liberté

Le 31 octobre je fus remis en liberté après que le conseil de justice militaire de la 7ème chambre eut à l'unanimité rapporté mon arrestation. Je me rendis directement à l'évêché. Là, il y eut une interview collective, une réception organisée par les camarades, par Dom Helder et par Justice et paix. Ce furent vingt jours sans même le goût de la liberté. Des menaces en permanence, même dans la presse écrite. Le tribunal militaire déclarait que j'allais être arrêté d'un moment à l'autre parce que les interviews que j'avais données ne lui plaisaient pas.

Il est évident que je ne leur plaisais pas. Si j'avais dû donner des interviews pour plaire aux juges, je me serais trahi moi-même. En réalité le tribunal militaire n'avait qu'un désir, celui de confirmer les accusations de la police fédérale. Ce qui avait résolu n'était pas une libération conditionnelle mais simplement la révocation de la mesure d'arrestation. Je n'avais reçu aucune recommandation sur la manière de me comporter.

Nouvelle arrestation

Le 20 novembre 1978, c'est-à-dire après les élections, après une période de chantage sur le thème de ma libération et au vu des résultats électoraux au plan national où l'opposition obtenait la majorité des voix, les policiers, munis d'un simple mandat d'arrêt, perquisitionnèrent le séminaire de Recife où je me trouvais et ils m'arrêtèrent de nouveau.

Ils m'interdirent les contacts avec mon avocat. Ils m'emmenèrent à la police fédérale puis, de là, à la prison militaire du 7ème bataillon, dans la cellule où je me trouve jusqu'à maintenant. Une cellule aux conditions très mauvaises: derrière une cloison à mi-hauteur une latrine qui est en fait un trou dans le sol, sans couvercle, et laissant passer les odeurs. Quand il pleut la pluie tombe sur mon lit.

Le danger d'être avec le peuple

Mes avocats entreprirent de démontrer l'illégalité de cette nouvelle mesure d'arrestation. Elle était basée sur les articles 254 et 255 du Code pénal militaire qui parle de la preuve du délit, de la dangerosité de l'accusé et du maintien de l'ordre public. Mais si auparavant j'avais déjà porté atteinte à la sûreté de l'Etat et troublé l'ordre public, si j'étais déjà un élément dangereux, pourquoi la police fédérale et la justice militaire ont-elles attendu des mois pour décréter que je suis un élément dangereux? En fait, les gens dangereux ce sont tous ceux qui s'engagent avec le peuple et qui lui restent fidèles malgré les interrogatoires et les tortures. C'est sans doute là la seule explication à leur obstination à mon encontre, à leur colère contre moi.

Mes avocats sont Mes Idibal Piveta, Pedro Eurico, Eduardo Pandolfi et Tércio de Lins e Silva. Quand le juge déclare qu'il ne me remettra pas en liberté parce que la question de ma libération est une affaire qui intéresse la République, il convient de noter qu'il s'agit là d'un critère d'ordre politique et non pas une mesure d'ordre juridique. Et les manifestations de solidarité en provenance du pays ou de l'étranger deviennent pour les militaires un chef d'accusation supplémentaire. Ce serait la preuve que je suis un élément d'importance dans le parti.

Le soutien populaire

Les manifestations de soutien ne sont pas pour me surprendre. Aussitôt après mon enlèvement j'étais sûr que dès qu'il serait connu par les groupes avec lesquels je travaillais ceux-ci réfuteraient les accusations portées contre moi et feraient tout pour obtenir ma libération. Cela me donna des forces pour résister à la torture. C'était également le signe d'un certain mûrissement dans l'Eglise: elle ne s'est pas laissée intimider par les accusations, mais elle a au contraire joint ce combat à celui de l'amnistie dans le pays. En agissant ainsi l'Eglise n'est pas infidèle à sa mission, elle met vraiment en pratique sa responsabilité dans la libération du peuple.

Le régime alimentaire en prison est déplorable. La promenade a lieu deux fois par semaine et la gymnastique deux autres jours, pendant une heure et demi, dans un espace de dix mètres sur quinze, et sous la surveillance de quatre gardes armés de fusils, de baïonnettes ou de mitraillettes.

Le fait d'être isolé des autres prisonniers politiques est normalement destiné à ébranler la résistance physique du prisonnier. J'ai résisté pour ne pas tomber dans le piège. Ce n'est que depuis le 7 avril que je peux recevoir des visites. Je vais donc beaucoup mieux. Le contact avec les amis est un remède contre l'isolement.

Dans l'attente du jugement

Le 12 mai est pour moi la date où la terreur répressive du régime s'est abattue sur moi avec férocité. En voulant m'enlever, m'arrêter, me torturer et me maintenir en prison pendant un an, le régime montre qu'il garde intacte sa vigueur répressive. Il entend s'en prendre à l'Eglise d'Olinda et Recife comme organisation en contact avec la base, à l'Eglise du Brésil dans son ensemble et au mouvement étudiant brésilien. Au moment de ma libération provisoire, le juge avait agité la menace de l'arrestation de tous ceux qui s'étaient déclarés solidaires de ma cause. C'est d'ailleurs pourquoi la date du 12 mai revêt aussi un autre aspect: celui des manifestations faites en ma faveur.

J'espère que le 21 mai je serai acquitté, car les accusations sont entièrement fabriquées. Mais je pense par ailleurs qu'il leur sera difficile de se dédire après tout ce qu'ils m'ont fait. Mes avocats pensent qu'ils me condamneront au minimum d'un an, à titre de justification de ce qui s'est passé et parce que, de fait, j'ai purgé un an de prison. C'est ça la justice du régime. Ils ne me déclareront pas innocent à cause de mes prises de position sur l'amnistie, sur les libertés démocratiques et sur la Constituante, que j'ai toujours défendues devant mes tortionnaires et mes juges.

Je continue à penser que mon engagement est valable. C'est un engagement pour la libération. S'ils m'accusent d'actes que nous posons tous, c'est alors l'ensemble du peuple brésilien qu'il faut mettre en procès. Comme c'est impossible ils choisissent alors quelqu'un de symbolique, lié à un de ces groupes, et ils lui tombent dessus.

Je remercie tous ceux qui ont soutenu la cause de ma libération et de l'amnistie. Mais j'aimerais dire à tous les jeunes: regardez les prisonniers politiques! ce sont des hommes qui ont renoncé à leur égoïsme pour combattre, pour se lancer dans l'effort collectif, pour vivre la solidarité avec ceux qui souffrent. C'est un beau combat. Il est plus que jamais nécessaire!

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 170 F - Etranger 200 F par voie normale
(par avion; tarif sur demande selon pays)

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie CCFD
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441